

Demande d'accueil

■ Comment effectuer une demande d'accueil ?

> Renseigner le e-formulaire de :

- [demande d'accueil occasionnel](#) ^[1]

ou

- [demande d'accueil permanent](#) ^[2]

(des formulaires papiers sont à disposition en Mairie, dans un des établissements ou au Relais assistants maternels.)

Conditions d'attribution des places :

> Résider sur une des 29 communes du territoire :

Bretx, Daux, Grenade, Larra, Launac, Le Burgaud, Menville, Menville, Montaigut, Ondes, Saint-Cézert, Saint Paul, Thil, Bellegarde Sainte Marie, Belleserre, Brignemont, Cabanac Seguenville, Cadours, Caubiac, Cox, Drudas, Garac, Lagraulet St Nicolas, Laréole, Le Castera, Le Grès, Pelleport, Puysegur, Vignaux.

> Avoir fait, au préalable, une demande de place

Une commission indépendante composée de professionnels de la petite enfance attribue les places. Cette commission a pour vocation de garantir la plus grande objectivité dans l'attribution de places, dans un souci de transparence et d'équité.

> Les places sont attribuées en fonction de plusieurs critères (situation sociale, date de la demande, situation par rapport à l'activité, projet parental de préparation à la vie en collectivité, âge de l'enfant, temps d'accueil demandé, motivation...)

> La priorité, pour l'accueil régulier, est donnée aux familles dont les 2 parents sont en activité (professionnelle, formation, recherche active d'emploi...)

> Une attention particulière est portée pour les familles rencontrant des difficultés (handicap, naissances multiples, difficultés sociales...).

URL source: <https://www.hautstolosans.fr/demande-accueil>

Liens:

[1] <http://www.hautstolosans.fr/demande-accueil-occasionnel>

[2] <http://www.hautstolosans.fr/demande-accueil-permanent-creche>